

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**  
63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-444**

**Développement économique**

LEADER Roannais  
Programme européen de développement rural

Demande de subventions  
Pour l'animation du programme 2023-2024

Certifié exécutoire	<b>09 JAN. 2023</b>
Reçu en préfecture	<b>04 JAN. 2023</b>
Publié	<b>09 JAN. 2023</b>

DEPENSES HT		RECETTES HT		
NATURE	EN €	ORIGINES	EN €	En %
Dépenses de rémunération	36 915,79 €	Europe (FEADER)	35 439,16 €	80 %
Dépenses sur taux forfaitaire	7 383,16 €	Autofinancement	8 859,79 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>44 298,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 298,95 €</b>	<b>100 %</b>

**DECIDE**

- de solliciter les financements les plus élevés possibles auprès de l'Europe, via la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour l'animation du programme LEADER Roannais portée par Roannais Agglomération pour les années 2023-2024, dont le coût représente un montant de 44 298,95 € HT.

*Par délégation du Conseil communautaire*



Le Président,  
**Yves Nicolin**,  
Maire de Roanne

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 novembre 2017 actant le changement de structure porteuse du programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER), du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) « Roannais Pays de Rhône-Alpes » à Roannais Agglomération,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants,

Considérant que les EPCI du Roannais : Charlieu Belmont Communauté, Communauté de communes du Pays d'Urfé, Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, Communauté de communes du Pays d'Entre Loire et Rhône, et Roannais Agglomération proposent de mobiliser, pour les années 2023 et 2024, un agent de Roannais Agglomération à hauteur de 1 200 heures pour la gestion administrative et financière du programme LEADER Roannais ;

Considérant que l'animation du programme peut être subventionnée ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :